



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

Le certificat individuel pour l'activité

« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

Portant le numéro de certificat : 034126

est

Délivré à : Bertil VAN DEN BROUCKE

Né(e) le : 17/10/1960

Date de début de validité du certificat : 23/12/2020

Date de fin de validité du certificat : 22/12/2025

Fait à Paris, le 5 janvier 2021

**Le Directeur général de la
prévention des risques**

Cédric Bourillet

Le titulaire

Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fausse ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.



CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Conformément à la directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009, au décret n° 2016-1125 du 11 août 2016 et aux articles R.254-8 à 254-14 du code rural et de la pêche maritime

M. Bertil Cyrille Camille VAN-DEN-BROUCKE

Né(e) le 17/10/1960 à MERU (OISE)

est titulaire du (des) certificat(s) individuel(s) produits phytopharmaceutiques :

Utilisation à titre professionnel des produits phyto-Décideur entreprise soumise agrément (DESA)

Numéro de certificat : **OF-0062-21823**

Délivré le : **22/12/2020** par le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt OCCITANIE.

Date début de validité : **22/12/2020**

Date limite de validité : **22/12/2025**

